



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 janvier 2016

## En 2016, une culture toujours plus vivante et accessible à tous

A l'occasion des vœux au monde de la culture, de la communication et de la presse, Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, s'est félicitée des nouveaux moyens qui sont dédiés aux secteurs de la culture et de l'audiovisuel en 2016, consacrant les priorités du Gouvernement en matière d'accès à toutes les cultures pour tous.

Avec les crédits votés en loi de finances pour 2016, alors que les événements tragiques et sanglants de 2015 ont rappelé le rôle essentiel de la culture et de la communication comme ferment national, le Gouvernement en a clairement fait une de ses priorités. En 2016, les moyens consacrés par l'Etat à la culture et à la communication représentent 9,4 milliards d'euros, dont 7,9 milliards de crédits budgétaires. Le budget du ministère de la Culture et de la Communication, en hausse de 2,9% par rapport à 2015, dépasse ainsi à nouveau la barre symbolique des 1% du budget de l'Etat, progressant de 206 millions d'euros.

Ces moyens nouveaux nous permettront de faire de la culture ce lieu qui rassemble et ce lien qui libère, a ainsi commenté Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication.

Trois priorités seront encore et toujours au cœur de l'action du ministère :

Amener toutes les cultures à tous les publics sur tous les territoires

Les moyens consacrés à la politique de démocratisation, qui irrigue l'ensemble de l'action du ministère, atteignent 98 millions d'euros, en progression de 16,5% par rapport à 2015. Ils permettront de financer plusieurs mesures emblématiques. L'Etat se réengage ainsi dans le financement des conservatoires, qui bénéficient de 13,5 millions d'euros en 2016, en hausse de 8 millions par rapport à 2015. Le projet Demos (dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est renforcé à hauteur de 1,5 millions d'euros et prend une nouvelle dimension avec l'ambition de toucher 3.000 jeunes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones rurales, contre 1.250 aujourd'hui. Le fonds de soutien aux médias de proximité est pérennisé à hauteur de 1,5 millions d'euros. Avec des crédits renforcés de 1 million d'euros, pour atteindre 2,3 millions d'euros, les contrats territoire-lecture sont confortés dans leur rôle essentiel. Le Louvre, Versailles et Orsay réserveront un jour à l'accueil des groupes scolaires et des publics éloignés de la culture pour toucher un public encore plus large.

Encourager la création, sa diversité et son renouvellement

Les crédits consacrés à la création atteignent 746 millions d'euros en 2016, en progression de 5,7% par rapport à 2012. Ces crédits financeront notamment, à hauteur de 7,1 millions d'euros, les mesures

issues des Assises de la Jeune Création qui se sont tenues en juin 2015. Parmi celles-ci, le financement de bourses pour les élèves en classe préparatoire des écoles supérieures Culture, la création de fablabs et incubateurs dans les écoles, la création d'une plateforme collaborative de la jeune création et le réinvestissement dans les résidences d'artistes. Un million d'euro est consacré à la préfiguration de l'ambitieux projet Médicis Clichy-Montfermeil, véritable laboratoire de la politique culturelle de demain.

Le crédit d'impôt cinéma est renforcé en 2016 afin de mieux soutenir les entreprises françaises du cinéma et de favoriser l'attractivité de nos territoires pour qu'ils accueillent de nouveaux tournages dans un fort contexte de concurrence européenne. Le crédit d'impôt en faveur de la fiction audiovisuelle est également doté de nouveaux moyens pour favoriser le rayonnement de la fiction française et soutenir son succès croissant à l'international. L'effort en faveur du secteur de la musique est, lui aussi, conforté et amplifié. La prorogation du crédit d'impôt phonographique est complétée par la mise en place d'un crédit d'impôt pour les entreprises créatrices de spectacles et les moyens du bureau export augmentent de 0,5 million d'euros.

En novembre 2015, le ministère de la Culture et de la Communication a par ailleurs mis en place, avec le soutien des sociétés de perception et de répartition des droits, un fonds d'urgence en faveur du spectacle vivant, dont le montant atteint aujourd'hui de 4,8 millions d'euros.

#### Un engagement renouvelé auprès des collectivités territoriales

Engagé dès 2015 auprès des collectivités, le ministère de la Culture et de la Communication a signé 60 pactes culturels avec toutes les catégories de collectivités territoriales et plus de 25 pactes sont d'ores et déjà programmés pour être signés au début de cette année. La démarche engagée avec la signature d'un pacte culturel entre l'Etat et la région Pays de la Loire sera poursuivie afin de placer le développement et l'accès de tous à la culture au cœur des projets régionaux et de renouveler les bases du partenariat culturel. Le montant des crédits en région atteint 780 millions d'euros, en hausse de 2% par rapport à 2015. Les crédits d'investissement sont également préservés sur l'ensemble du territoire et notamment les crédits en faveur des monuments historiques, pour lesquels les engagements de travaux progressent de 5 millions d'euros par rapport à 2015, pour atteindre 333 millions d'euros.

Au-delà des priorités fortes du ministère de la Culture et de la Communication, la modernisation des outils de financement permettra de construire des politiques culturelles encore plus ambitieuses en 2016. L'audiovisuel public bénéficie désormais d'un financement renforcé, sécurisé et indépendant, qui lui permettra de favoriser la création dans toute sa diversité. La budgétisation de la redevance pour l'archéologie préventive garantit le financement de l'archéologie préventive, y compris lorsqu'elle relève des collectivités territoriales. Enfin, la dotation générale de décentralisation peut de financer l'extension des horaires des bibliothèques sur l'ensemble du territoire.

L'engagement du Gouvernement en faveur de la Culture et de la Communication consacre également le poids économique très significatif dans notre pays et la forte contribution à la création de richesses du secteur culturel dans son ensemble. Selon le département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture et de la Communication, en 2014, la valeur totale des productions des activités culturelles en France a représenté 86,8 milliards d'euros, dont 71,3 milliards dans le secteur marchand. La culture représente ainsi 3,2% de la richesse nationale et emploie 615 000 personnes en France.

#### Contacts

Ministère de la Culture et de la  
Communication  
Délégation à l'information et à la  
communication  
Pôle Presse  
Tél. : 01 40 15 82 05  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)